

# COMMUNE DE MEALLET

## Séance du 12 Mars 2013

Présents : Colette ZEVACO, Eric BOUTAL, Françoise RIBAUD, Jean-Michel CHANCEL, François FANIART, Jean-Pierre FRUQUIERE, Marie-France LAGRAULET, Jérôme MONCEL.

Absents: André CHIMBAULT (pouvoir à Jacques TISSANDIER), Françoise BRACHET (pouvoir à François FANIART), Jacques TISSANDIER.

Secrétaire : Marie-France LAGRAULET

## CCAS : approbation et vote du compte administratif 2012

Pour l'année 2012, le total des dépenses s'élève à la somme de 164 euros dont 130 euros correspondent à l'aide pour le voyage d'un enfant de la commune scolarisé au collège de Mauriac.

En ce qui concerne les recettes elles représentent la somme de 2805,93 euros dont :

- excédent reporté de 1965,93 euros
- 500 euros de subvention de la commune
- 340 euros de recette de gestion courante correspondant au revenu découlant de la vente des tables de l'école. Un bureau et quelques tables sont encore disponibles pour la vente.

Le compte administratif du CCAS est adopté à l'unanimité.

## Approbation et vote du compte administratif 2012 de la commune

En 2012, la Commune a réalisé une étape importante des travaux de la mairie, réhabilitation et modernisation du bâtiment (gros œuvre, second œuvre) et créé bureaux et salle de réunion dans la partie du bâtiment qui n'était pas utilisée, ainsi que remodelage des autres parties du bâtiment de façon, en particulier, à créer une salle polyvalente plus grande, un espace accueil et notamment des sanitaires intérieurs.

Les crédits ouverts en 2012 pour ces dépenses d'investissement concernant la réhabilitation de la mairie ont été de 186 343,87 euros et les mandats émis correspondants ont été pour la même période d'un montant de 153 599,34 euros.

La somme ainsi dépensée en 2012 pour la réhabilitation de la mairie a été couverte sans emprunt. Une présentation des comptes plus détaillés a été mise en ligne sur le site internet de la mairie.

Parmi les autres dépenses d'investissement de la commune, 38 195 euros ont été consacrés en 2012 à la réhabilitation de la voirie communale et 22 648,75 euros ont été utilisés pour le remboursement d'emprunts contractés dans le passé.

Pour l'année 2012, les dépenses d'investissement de la commune se portent à la somme de 216 784,78 euros.

La section de fonctionnement du compte administratif de 2012 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 201 469,20 euros (recettes de fonctionnement 2012 et excédent 2011 : 346 463,31 euros, dépenses de fonctionnement 2012 : 144 994, 11 euros). De cet excédent, 159 832,58 euros ont été versés à la section d'investissement pour financer les travaux de réhabilitation de la mairie.

Le compte administratif 2012 présente donc un excédent de 41 636, 62 euros à reporter au budget primitif de 2013.

Parmi les recettes de la section de fonctionnement, il est à noter que la taxe sur les pylônes électriques a été de 40 040 euros en 2012, tandis que les taxes foncières et d'habitation représentaient une recette de 54 608,00 euros. Au total les recettes de fonctionnement provenant des impôts et taxes se sont élevées en 2012 à 100 418 euros. A ces recettes impôts et taxes s'ajoutent les dotations et participations versées à la commune qui s'élèvent à 101 688,09 euros, ainsi que des recettes diverses de 6255,57 euros et complètent ainsi les recettes de fonctionnement de la commune. Rappel : il n'a été procédé à aucune hausse des impôts locaux en 2012, mais le Maire avertit que ce ne sera peut-être pas possible en 2013...

Au niveau des dépenses de fonctionnement de la commune, elles représentent la somme de 144 944,11 euros dont 53 359,24 euros de charges de personnel, 47 749,95 euros de charges générales (énergie, carburant, eau, téléphone, entretien du matériel communal, entretien de voies communales).

Le compte administratif communal 2012 est approuvé à l'unanimité.

## **Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'année 2013**

Dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2013, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2012, selon les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour les comptes 21 et 23.

## **Ouverture d'une ligne de trésorerie pour 2013**

Considérant que d'importants travaux d'investissement viennent juste de se terminer et que les subventions attendues ne seront pas versées avant plusieurs mois ; que la plus grande partie des recettes escomptées ne seront pas encaissées avant la fin du second semestre 2013 ; que certains créanciers ne peuvent pas attendre très longtemps le règlement de leurs factures ou de leurs prestations, Madame le Maire suggère d'ouvrir une ligne de trésorerie et présente aux élus les trois offres proposées, à savoir : celle du Crédit Agricole Centre France, celle du Crédit Mutuel et enfin celle de la Caisse d'Epargne.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale à l'unanimité, décide pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de retenir la proposition du Crédit Agricole Centre France et de demander la mise en place d'une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

- \* le montant sollicité est fixé à 50 000 € (cinquante mille €) ;
- \* la durée est prévue pour 12 mois à compter de la date de signature du contrat ;
- \* l'indice de référence est le T4M (indice variant mensuellement, dernier T4M connu 0,0683% de février 2013) ;
- \* la marge sur utilisation est arrêtée à 2,10% ;
- \* les frais de dossier de 175 euros seront facturés et payables à l'ouverture de ladite ligne.

Par ailleurs, le Conseil Municipal s'engage à comptabiliser ce crédit hors budget dans les comptes financiers et précise à nouveau qu'il est destiné uniquement à la couverture d'un besoin ponctuel et éventuel de trésorerie ; qu'en aucun cas il ne pourra être consolidé en prêt moyen ou long terme ; qu'il sera remboursé définitivement au plus tard dans un délai d'un an à compter de la date de signature du contrat et que les sommes ainsi remboursées cesseront de porter intérêt dès leur encaissement effectif.

## **Reconduction de la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) avec les services de la DDT en 2013**

### **Examen des projets 2013**

#### **1. Projets de voirie**

Ces projets seront très contraints par les budgets alloués. Toutefois, la commune de Meallet est éligible en 2013 au FEC du Conseil Général. Le montant versé peut atteindre 30% du montant total des travaux réalisés, sans dépasser la somme maximum de 20 000€ (si toutefois les finances du Conseil général du Cantal lui permettent de renouveler cette aide aux communes...).

Parmi les projets pratiquement envisagés :

- La voie communale de Chabannes (voie communale n°1E)
- la voie Meallet Lavergne (voie communale °3)
- la voie d'accès de Drulhes à Montirat (voie communale n°12): peut être pas une priorité pour 2013.

## 2. location du terrain de la gare de Vendes

Il faut trouver un nouveau locataire car Monsieur VIZET, le locataire actuel, ne semble pas désireux de renouveler la convention de location.

## 3. Travaux à l'église

- devis pour la remise en état des cloches de l'église : 3900 euros ;
- pose d'une rampe d'accès à l'église : l'autorisation a été donnée ;
- la rénovation des vitraux est en cours.

# Questions diverses

## *Eclairage public*

Afin de faire des économies non seulement pour la commune mais aussi pour contribuer au respect de l'environnement, plusieurs habitants ont proposé au maire d'éteindre les lampes publiques sur le territoire de la commune de Meallet de minuit à 6h du matin.

Il est aussi proposé d'avoir un système permettant d'éteindre l'éclairage public des résidences secondaires quand elles ne sont pas occupées. Quel système ? Quel coût ? La demande va être faite auprès du Syndicat Départemental d'Energie.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

## *Organisation de la fête communale*

Suite à l'invitation du Maire, samedi 9 mars à la Mairie, il apparaît à tous que la date de fin juillet n'est pas optimale (concurrence d'autres événements, autres fêtes ailleurs à la même date et proximité du méchoui du club Saint-Georges).

La réunion a réuni un petit nombre de personnes : les Présidents du Club Saint-Georges et des Chemins d'Antan étaient présents.

Il a été proposé de coupler la fête communale avec une autre manifestation. Laquelle ? La ronde de Meallet ? La fête de la musique ?

Beaucoup de questions restent posées...

Qui pourra s'en occuper ? Une ou des associations ? Lesquelles ? Quel sera le rôle du club Saint Georges, de l'association des randonneurs, de l'association de chasse ? Chacune contribue dans son domaine et à sa façon à la vie de la commune et reçoit une subvention pour l'aider. Comment fédérer pour organiser un événement commun ? Les questions restent posées... D'ores et déjà, le Club Saint-Georges et les Chemins d'Antan sont d'accord pour continuer de collaborer, comme ils l'ont fait pour l'achat et la pose du parquet de la salle d'accueil de la salle polyvalente : c'est le Club Saint Georges qui a lancé l'heureuse initiative d'acheter un beau parquet pour harmoniser cette salle regroupant l'ex entrée de la salle polyvalente, l'ancienne cuisine et un morceau de l'ancienne salle du conseil municipal. Le Président des Chemins d'Antan s'est proposé pour le poser et il a été immédiatement rejoint par Monsieur VIGNAL, fidèle adhérent du Club Saint-Georges. Le Conseil Municipal en toute unanimité applaudit ce geste généreux réalisé pour le bien de la commune. Merci et bravo Messieurs !

## *Relais de téléphonie mobile*

Le relais est pratiquement terminé. L'opérateur Orange a un an pour le mettre en service.